

DÉPARTEMENT CORREZE
CANTON TULLE
COMMUNE TULLE
Secrétariat Général DL/SC

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant approbation du contrat n°56-005915 souscrit avec REGIS LOC pour la location d'une nacelle télescopique VL 14-16 M le 11 juillet 2025

Le Maire-adjoint,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°31 du 31 mars 2023 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°68 du 27 juin 2022 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jacques SPINDLER, Premier Adjoint,
- Considérant que la Ville de Tulle a sollicité la Société REGIS LOC pour la location d'une nacelle télescopique VL 14-16 M le 11 juillet 2025 pour les besoins des Services Techniques,
- Considérant qu'il convient, à cette fin, de souscrire un contrat avec ladite société,
- Vu le contrat de location n°56-005915 afférent,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve le contrat n° 56-005915 avec Société REGIS LOC - RN89 - 19000 TULLE pour la location le 11 juillet 2025 d'une nacelle télescopique 14 16 M de marque OIL &STEEL – Modèle SCORPION 1490 – n° de série VWASXTF24K7229853 – N° immatriculation FN-980-NC pour les besoins des Services Techniques de la collectivité,
Le montant total de cette location s'élève à 143,30 € HT soit 171,96 € TTC.

ARTICLE 2 : La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville,
Compte : 613588 - Code : FONCTST/ELECTR

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE,
- au cocontractant.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Transmis au contrôle de Légalité le : 17 JUIL. 2025

Date et Réf. de l'accusé de réception : 17 JUIL. 2025

A0127-M072025

TULLE, le 11 juillet 2025

Le Maire-Adjoint,

Jacques SPINDLER



Établi par Herve Leroy

Rn89
19000 TULLE
Tél : 05 55 20 94 94
Email : agence.tulle@regisloc.fr

Contact / Tél :

Chantier : **MAIRIE DE TULLE**
10 RUE FELIX VIDALIN
19012 TULLE CEDEX

MAIRIE DE TULLE

10 RUE FELIX VIDALIN

19012 TULLE CEDEX

Date	N° Client	N° Contrat	N° Commande	Fol	Type Prix	Tarif Brut	%R	Tarif Net	(L)	MT HT €
09/07/2025	48072	56-005915	SCE ELEC	1/1						
Qté Description										
1	NACELLE TELES VL 14-16M N° 35744 SCORPION 1490, N° Série VWASXTF24K7229853, N° Immat FN 980 NC Franchise 8 HR /Jour, 25.00€ / HR supp Compteur départ 1972 HR			Jour	128,00			128,00	J:1	128,00
	<i>Adhésion aux risques 10% sur prix de base par jour de mise à disposition</i>									
	12,80									
	Tarifs de Référence : Prix J / de 1 J à 5 : 128,00€ Prix / J de 6 J à 20 : 118,00€ Prix / J de 21 J à infini : 100,00€									
1	- COMPTEUR KMS N° CPKM35744 N° Série VWASXTF24K72298530.45€ / KM supp Compteur départ 62958 KM									0,00
	<i>Adhésion aux risques 10% sur prix de base par jour de mise à disposition</i>									
	0,00									
	- Le port du harnais est obligatoire									
	Comm.									
	- Permis obligatoire									
	Comm.									

Le complément carburant et le nettoyage eventuel sont à la charge du client.

Utilisation materiel : 8H et/ou 150 Km / jour (ou week-end). Tout dépassement entraînera un supplément de loyer.

Toute modification de commande doit être communiquée min 48H avant la location sous réserve de pénalités de transport. La date de fin de location détermine la reprise du matériel. Attention : En cas de modification de la durée de location, nous en informer rapidement.

Vous acceptez les conditions générales de vente en annexe.

Veuillez signer et retourner le présent contrat pour acceptation.

Nom et Signature **MAIRIE DE TULLE**

Date **11 JUIL. 2025**



Règlement: Virement 30 jours fin de mois le 15

TOTAL HT	143,30 €
dont ECO PART.	2,50 €
MONTANT TVA	28,66 €
TOTAL TTC	171,96 €